

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021- 05 - 06

Séance du 25 mai 2021

Diffusée en direct sur la chaine youtube  
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33  
Présents : 28  
Représenté : 5

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER  
réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence,  
conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var,  
sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents :** Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints :** Mesdames GUIROU, SAMAT, VANPEE Messieurs  
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**AFFECTATION DES  
RESULTATS**

**EXERCICE 2020**

**COMMUNE**

**Conseillers Municipaux :** Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN  
Anne-Laure, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia,  
MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI  
Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno,  
BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique,  
LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann,  
PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**Etaient représentés :**

**Adjoint :** Madame Chrystelle GOHARD (procuration à Monsieur Louis  
FERRARA)

**Conseillers Municipaux :** Mesdames Laurene CATANI (procuration à  
Madame Andrée SAMAT), Helen ETCHANCHU (procuration à  
Monsieur Pascal CORDEIL), Astrid MANOUKIAN (procuration à  
Madame Cynthia GROC), Monsieur Yvan MAUBE (procuration à  
Monsieur Dominique HOCQUET).

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire  
de séance.

Rapporteur : Monsieur Pierre LUCIANO

Accusé de réception en préfecture  
083-21830125-20210525-DEL20210506-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2021  
Date de réception préfecture : 27/05/2021

Vu l'Instruction Comptable M 14 à laquelle sont soumises les Communes,

Vu le Budget de la Commune, exercice 2021,

Vu la consultation de la Commission des Finances en sa séance du 12 mai 2021,

Après avoir entendu le Compte Administratif- exercice 2020- en la présente séance,

Statuant sur l'affectation du résultat dégagé au Compte Administratif de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 8 546 794,96 €,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter ce résultat de la manière suivante :

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	<b>8 546 794,96</b>
Affectation	
<b>Section de Fonctionnement</b>	
002 Résultat de fonctionnement reporté	4 878 907,47
<b>Section d'Investissement</b>	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	3 667 887,49

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte par :

25 voix POUR

6 voix CONTRE

(Messieurs Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Alain BERARD, Dominique HOCQUET, Mesdames Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA)

(Madame Béatrice AIELLO)

2 ABSTENTIONS

(Monsieur Dominique OLIVIER, Madame Laura GENEVOIS)

L'affectation du résultat de la section de fonctionnement - Commune – exercice 2020 - ci-dessus présentée.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme  
Le Maire  
*Signature électronique*  
Philippe BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture  
083-21830125-20210525-DEL20210506-DE  
Date de télétransmission : 27/05/2021  
Date de réception préfecture : 27/05/2021